

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**\*\*\*\*\*  
Séance du 26 août 2019\*\*\*\*\*  
N° 2019 - 14

|   |              |  |
|---|--------------|--|
| <b>Nombre de délégués en exercice :</b> | 15           | L'an deux mil dix-dix-neuf, le 26 août à 09 heures 45, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président. |
| <b>Présents :</b>                       | 8            |  |
| <b>Votants :</b>                        | 10           |  |
| <b>Nombre de voix :</b>                 | 14           |  |
| <b>Date de la convocation :</b>         | 20 août 2019 |  |

- Présents :** MM. BERTELLI, BOURDONCLE, DEPRINCE, LAMOLINAIRIE (pouvoir de M. MOLLE), REGAMBERT, TOURREL, VALETTE et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).
- Absents excusés :** MM. ALAZARD, BAREGES, BONSANG, HEBRARD, MOLLE, RESONGLES et SAZY.
- Assistait à la séance :** M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)  
M. JOLIBERT (Paierie Départementale)

**OBJET : Travaux de réalisation d'une clôture à l'ancien site de stockage de déchets sur la Commune de Réalville**

En 2004, dans le cadre du transfert de la compétence « traitement », la Communauté de Communes du Quercy Caussadais a confié le suivi post-exploitation de l'ancienne décharge de Réalville au Syndicat Départemental.

Des travaux de réhabilitation ont été engagés en 2005/2006 dont la mise en place d'une clôture uniquement autour des lagunes, complétés en 2017 par un portail en limite de voie communale.

Malgré la mise en place d'un portail et d'une clôture réalisés en 2017 pour interdire l'accès au site depuis la voie communale, un projet de mise en demeure de juin 2019 demande à nouveau l'isolement complet du site.

Afin de répondre à la demande de clôture complète du site rappelée par la DREAL LOT/TARN-ET-GARONNE, une consultation a été lancée le 10 juillet 2019 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

La charge financière de ces travaux sera imputée sur les lignes budgétaires de la décharge de Réalville.

Deux offres sont parvenues au terme de la consultation fixée au 06 août 2019. L'analyse des offres a été présentée, pour information, à la Commission d'Appel d'Offres.

L'offre variante jugée meilleure offre, qui est également la « moins disante », a été remise par la SAS ESPACE VERT VILLEMUROI (31 340 VILLEMUR-SUR-TARN).

AR PREFECTURE

082-258201367-20190826-DELIB2019\_14-DE

Regu le 13/09/2019

Le montant de cette offre variante est :

|               |             |
|---------------|-------------|
| Montant HT :  | 40 757.16 € |
| TVA :         | 8 151.43 €  |
| Montant TTC : | 48 908.59 € |

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président,
- attribue le marché en retenant l'offre variante dans les conditions suivantes :  
Attributaire : SAS ESPACE VERT VILLEMUROI  
Montant du marché : 40 757.16 € HT
- autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

Fait et délibéré le 26 août 2019

Le Président,

Michel WEILL

